

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques DUMAS

OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs

Mesdames, Messieurs,

1/ Le décret d'application n°2011-541 du 17 mai 2011 de la loi mobilité du 3 août 2009 a modifié certaines dispositions relatives aux positions administratives et a rendu possible le changement de filière, permettant ainsi aux agents d'intégrer la filière correspondant à leurs missions. Un état des lieux et une consultation de l'ensemble des agents concernés ont été réalisés et je vous propose de créer les postes qui permettront de mettre en œuvre ces changements de filière à compter du 1er janvier 2016.

2/ Suite à la création du service commun numérique à la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, le poste dédié au système d'information géographique est transféré de plein droit. Il est nécessaire de supprimer le poste d'ingénieur correspondant, l'agent étant transféré dans ce nouveau service commun.

3/ Suite à la réussite aux concours d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) et d'adjoint technique de 1ère classe de deux agents, il est nécessaire de créer un poste d'ATSEM de 1ère classe à temps complet et un poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet.

4/ Suite au départ à la retraite d'un agent de nettoyage polyvalent au sein du service cadre de vie, il est nécessaire de créer ce poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques. Le poste de l'agent retraité sera supprimé après avis du comité technique.

5/ Suite à la demande de diminution de temps de travail d'un agent du service éducation employé actuellement sur la base de 33 heures par semaine et qui souhaite travailler 30 heures par semaine, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 30/35ème. Le poste à 33 heures hebdomadaires sera supprimé après avis du comité technique.

6/ Pour faire suite à la tenue de la commission administrative paritaire de catégorie C, la collectivité souhaite promouvoir un agent du service police municipale à un grade d'avancement. Je vous propose de créer le poste correspondant. Le poste occupé par l'agent promu sera supprimé après avis du comité technique.

7/ La commune de Châtellerault s'est engagée dans la création d'un Atelier Santé Ville en 2007 afin de mener un diagnostic et de définir des axes de travail. Depuis, de nouveaux partenariats et de nouveaux enjeux sont apparus. Un Contrat Local de Santé et un Plan Local de Santé Publique ont été signés en 2011 par la commune, ce qui indique la forte mobilisation des élus sur cette thématique qui est fondamentale pour le territoire.

Afin de développer cette politique, il est décidé de créer un poste de "chargé de mission santé publique".

Ce poste, ouvert pour une durée de trois ans, sera pourvu par un agent non titulaire de façon à s'inscrire dans le calendrier du Contrat Local de Santé et dans la perspective des orientations définies par la prochaine loi de santé.

A ce titre, la personne recrutée sera chargée de :

- *Coordonner l'Atelier Santé Ville,*
- *Coordonner le Contrat Local de Santé et le Plan Local de Santé Publique,*
- *Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de santé publique,*
- *Mobiliser et suivre les réseaux d'acteurs institutionnels, associatifs et libéraux,*
- *Contribuer à la recherche des moyens financiers.*

Pour mener à bien cette mission, il est donc nécessaire de créer un poste d'attaché territorial non-titulaire à temps complet, conformément à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

En conséquence le poste sera pourvu par un agent non titulaire qui :

- *possède une bonne connaissance de l'environnement territorial et de l'organisation d'une collectivité territoriale,*
- *a une expérience avérée d'au moins 3 ans dans le domaine de la santé publique et la coordination des actions et des acteurs,*
- *fait preuve de capacités d'animation de réunion, de réalisation de diagnostic et de synthèse,*
- *démontre des qualités relationnelles reconnues.*

Je vous propose de créer le poste correspondant.

Je vous propose donc de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

* * * * *

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°27 du conseil municipal du 25 juin 2015, portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

VU l'avis du comité technique en date du 16 juin 2015,

VU l'avis de la commission administrative paritaire en date du 29 juin 2015,

CONSIDERANT que, pour leur bon fonctionnement, les services communaux ont besoin des postes décrits ci-dessus,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le tableau des effectifs (voir annexe) de la manière suivante :

1/ création de deux postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
création d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet
création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe

2/ suppression d'un poste d'ingénieur à temps complet

3/ création d'un poste d'ATSEM de 1ère classe à temps complet
création d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet

4/ création d'un poste d'agent de nettoyage polyvalent à temps complet (cadre d'emplois des adjoints techniques)

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 24 septembre 2015

n° 30

page 3/3

5/ création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 30/35ème

6/ création d'un poste de brigadier chef principal à temps complet

7/ création d'un poste de "chargé de mission santé publique" non titulaire, à temps complet, pour une durée de 3 ans, dont la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le Maire

Transmis à la sous préfecture, le 29/09/2015

Publié au siège de la mairie, le 29/09/2015

n° 5869

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER